



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
21 Novembre 2008**

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers

Excusés : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : M. Pierre HUOT

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 03 Octobre 2008,
Il présente l'ordre du jour, à savoir :

• **L'affouage 2009**

La vente des bois du 14 Octobre dernier, a permis à la commune de vendre différents lots pour une somme globale de 4 800 €.

Le Maire sollicite le conseil municipal, afin de mettre en œuvre les modalités règlementaires, visant à l'affectation des portions de bois pour chacun des affouagistes.

En conséquence, il est décidé ce qui suit :

- 1) La date butoir pour les inscriptions des affouagistes est fixée au Lundi 01/12/2008.
- 2) Avec le concours des garants et du garde ONF, la délimitation des portions aura lieu le Mercredi 03/12/2008, en après-midi.
- 3) Au cours de la permanence du Maire du Samedi 06/12, de 10 h 00 à 12 h 00 et en présence des garants, il sera procédé à l'attribution des portions à chaque affouagiste par tirage au sort.

Tous les postulants sont vivement conviés à venir tirer leur(s) portion(s) d'affouage. En cas d'absence, les portions restantes seront tirées au sort par les garants.

Rappel du règlement :

Le prix du stère reste fixé à 3.80 €.

La période de coupe se terminera le 30 Avril 2009 (sauf conditions hivernales exceptionnelles)

Tout dépassement de cette date sans motif recevable sera sanctionné par le doublement du prix du stère de bois.

L'affouagiste désirant plusieurs portions devra justifier de l'identité de l'habitant lui déléguant sa portion à fabriquer.

En fin de période d'affouage, les garants procéderont au comptage du produit réalisé par chaque participant. Ces garants, élus en conseil municipal, doivent être écoutés et respectés.

- **Prévisions budgétaires 2009**

En matière d'investissement, le Maire invite l'ensemble des conseillers à définir une liste exhaustive de travaux à réaliser sur le territoire communal.

Dans le but de recenser ces différents projets, une commission voirie et infrastructures est nommée.

MM. Patrick GARNERET, Jérôme GARNERET, Michel JEANNOT et Jean-Yves GARRIGNOT sont chargés de visiter les différents chemins ruraux et autres structures communales, afin de dégager les priorités sur lesquelles le conseil Municipal devra statuer pour leur inscription au budget d'investissement 2009.

- **Révision des listes électorales**

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les diligences à conduire auprès d'un certain nombre de personnes n'habitant plus la commune depuis plusieurs années, mais figurant encore sur les listes électorales.

L'ensemble des conseillers autorise le Maire à prendre attache avec les personnes concernées, aux fins de régularisation.

Il est en outre chargé de contacter les nouveaux habitants, habitantes, désirant s'inscrire sur ces listes.

- **Repas des Seniors**

Cette réception est fixée au 14/12/2008 à 12h00. Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le choix du menu, ainsi que son tarif. Le montant alloué à cette manifestation sera très légèrement supérieur au coût des années précédentes : Ex 2007 = 908 € 2008 = 1 000 €.

Il est retenu également que les personnes âgées de 70 ans et plus, ne pouvant participer à cette journée, se verront offrir le traditionnel « colis de Noël ».

- **Questions diverses**

Le Conseil Municipal, sur la suggestion du Maire, décide à l'unanimité, la fermeture de la décharge communale. Installée depuis quelques années sur une parcelle privée, cette décharge a depuis quelques temps fait l'objet de bien des tracasseries, notamment en termes de nuisances.

L'opportunité de combler cet endroit s'est très récemment présentée et aujourd'hui le propriétaire de ce terrain est en droit de reprendre la jouissance de son bien.

Afin de refouler les dernières velléités de dépôt de déchets de toutes sortes, un panneau, ainsi qu'une chaîne cadenassée seront installés prochainement.

Le Maire prendra immédiatement un arrêté de fermeture de ce site.

Le secrétariat intercommunal n'ayant pas en sa possession la totalité des tarifs des concessions funéraires, votés par le précédent Conseil Municipal, le Maire sollicite le Conseil, aux fins de délibération sur le rappel global des tarifs appliqués sur les différentes concessions funéraires, à savoir :

Caveau 8 places	→	1 220 €	
Caveau 4 places	→	610 €	
Urne (Columbarium)	→	535 €	
Concession (2m ²)	→	Période de 15 ans	50 €
	→	Période de 30 ans	100 €
Concession Urne	→	Période de 30 ans	100 €

Le Maire informe les conseillers sur les dispositions à prendre au regard de la loi stipulant de pallier à l'absence d'une enseignante de notre école maternelle, en assurant l'accueil obligatoire des élèves. En cas de mouvement de grève des enseignants ou d'absence ponctuelle de celui-ci, le Maire est tenu d'assurer ou de faire assurer l'accueil des élèves.

Le Maire propose de prendre contact avec les deux personnes assurant les fonctions « ATSEM », dans le but de leur confier cette mission d'accueil, en pareille situation.

Proposition unanimement validée par le conseil.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 45.